



**Communauté de Communes  
Aubrac Carladez et Viadène**

*Siret* : 200 067 171 00013

*Siège social* : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2019

Le 12 avril deux mille dix-neuf, à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Laguiole en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAZARD, Présidente.

**Etaient présents** : Mesdames Monique BOICHÉ, Annie CAZARD, Bernadette DE TREMONTELS, Geneviève GASQ-BARÈS ; Messieurs Vincent ALAZARD, Robert ALBERT, Cyrille BOURRIER, Louis BOYER, Didier CAYLA, Jean-Marie CAYLA, Gilbert CESTRIÈRES, Jean CHAYRIGUES, Philippe COUDERC, René DELMAS, Daniel FONTANGE (représentant René PAGÈS), Benoit MIJOLE (arrivée au point 7), André RAYNAL, Robert RISPAL, Christian SOULENQ (représentant Paul MESTRE), Joseph SOULENQ, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à René DELMAS

Henri CHABRAT, absent excusé, donne pouvoir à Annie CAZARD

Alain CEZAC, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Daniel LAMOUREUX, absent excusé, donne pouvoir à Louis BOYER

René LAVASTROU, absent excusé, donne pouvoir à Lucien VEYRE

Michel ROUQUETTE, absent excusé, donne pouvoir à Jean VALADIER

**Etaient excusés** : Anne MAGNE, Christiane MARFIN, André RAYMOND, Jean-François RICHARD

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 22

Votants : 28

Monsieur VALADIER informe qu'il vient d'avoir une mauvaise nouvelle : l'entreprise Arcadie ferme la partie abattoirs sur le site de Sainte Geneviève. Cela représente 25 emplois.

### 1 – Election du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Monsieur André RAYNAL, Maire de Cantoin, soit Secrétaire de séance.

Monsieur André RAYNAL est élu Secrétaire de séance.

*Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2019

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 22 mars 2019. Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

*Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 3 – Délégation du Conseil à Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil que des commandes ont été passées : Réactualisation du profil de baignade des Galens pour 3 600 € TTC (commande à I.D. EAUX) ; Suivi 2019 cyanobactéries Lac des Galens pour

5 760 € TTC (commande à I.D. EAUX) ; Suivi 2019 cyanobactéries Lac de Saint Gervais pour 5 520 € TTC (commande à I.D. EAUX) ; Entretien de la Via Ferrata de l'Argence pour 5 148 € TTC (commande à Serge LABORIE).

#### 4 – Choix du logo de la Communauté de Communes

Madame la Présidente indique qu'un trombinoscope des élus a été réalisé par Madame RAMIREZ (document distribué ce jour).

Madame la Présidente explique qu'un trombinoscope des agents a aussi été réalisé (document distribué ce jour). Il intègre les futurs mails qui seront bientôt actifs. Il y a du retard suite au départ d'un agent du SMICA. Elle précise qu'il y a 50 agents pour 42.46 ETP (Equivalents Temps Plein).

Madame la Présidente informe que la Micro-crèche de Laguiole a déménagé dans une maison louée à Monsieur BROUZE. Elle précise que des travaux ont été faits pour environ 25 000 €.

Madame GASQ-BARÈS expose que ce déménagement permet de passer la capacité de 6 à 10 places.

Madame la Présidente explique que Madame RAMIREZ a travaillé sur un logo pour la Communauté de Communes. Le travail a été présenté en Bureau qui a choisi les deux possibilités qui sont soumises au vote aujourd'hui.

Madame RAMIREZ indique que le travail s'est fait avec une graphiste, Madame BAILLY. Il y a deux choix de logos différents. Elle présente les deux versions.

Monsieur FONTANGE pense qu'il faudrait mettre « Aubrac Carladez Viadène » et pas « Aubrac Carladez et Viadène ».

Madame DE TREMONTELS rappelle que le nom officiel de la Communauté comporte le « et ».

Monsieur CESTRIÈRES constate que la 2<sup>ème</sup> version rappelle un peu celui du Département.

Madame la Présidente propose de valider le logo en choisissant l'une des deux versions.

Le Conseil Communautaire retient la 1<sup>ère</sup> version comme logo de la Communauté de Communes, avec le résultat suivant :

- version 1 : 15 voix
- version 2 : 11 voix
- abstention : 1 voix

Madame la Présidente accueille Madame HABIB, Trésorière.

#### 5 – Compte Administratif 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève

Madame la Présidente rappelle que, suite à l'extension de la compétence Eau Potable à l'ensemble du territoire communautaire, le SIAEP a été dissous et transféré à la Communauté de Communes qui doit donc approuver le compte de gestion, comme le compte administratif.

Monsieur VIBERT-ROULET présente le Compte Administratif 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève.

*Monsieur RAYNAL, Président du SIAEP, quitte la salle.*

Madame la Présidente propose d'approuver le Compte Administratif.

Le Conseil Communautaire approuve le Compte Administratif 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève.

*Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0 - N'ayant pas pris part au vote : 1*

*Monsieur RAYNAL revient dans la salle.*

#### 6 – Compte de gestion 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève

Madame la Présidente propose d'approuver le compte de gestion 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève.

Le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 du Trésorier municipal, pour le budget du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève.

*Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 7 – Affectation des résultats 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève

Monsieur VIBERT-ROULET présente l'affectation des résultats 2018 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève. Il précise qu'elle sera intégrée au budget de la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole.

Madame la Présidente propose d'approuver cette affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation des résultats 2018 pour le SIAEP Cantoin Sainte Geneviève.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 8 – Vote des taux d'imposition 2019

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes doit voter ses taux d'imposition pour l'année 2019 et rappelle qu'une période de lissage de 5 ans (à compter de 2017) a été votée. Il est envisagé d'avoir une stabilité des taux d'imposition et donc de maintenir les taux votés l'année dernière.

Madame la Présidente propose de voter les taux d'imposition 2019 (taux de référence).

Le Conseil Communautaire vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2019.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 9 – Vote des taux de TEOM 2019

Madame la Présidente rappelle que les Communautés de Communes d'Aubrac Laguiole et de la Viadène avaient instauré une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les deux autres communautés de communes étant en redevance.

Pour l'année 2019, il a été décidé de maintenir ces différents modes de financement du service Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac et Carladez.

Madame la Présidente propose de reconduire les taux de TEOM en vigueur sur ces communes.

Le Conseil Communautaire vote les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 10 – Vote des Budgets Primitifs 2019 (budget principal et budgets annexes)

Madame la Présidente rappelle les orientations sur le budget. Elle indique que le résultat 2018 donne un excédent de 940 000 €, sachant qu'il y a la provision pour les attributions de compensation 2018 de Saint Amans des Côtes et

de Saint Symphorien de Thénières qui doit être intégrée au budget. Elle précise que les budgets ont eu l'avis favorable de la Commission de Finances et du Bureau.

Madame la Présidente informe que la juge des référés a rejeté la requête de Saint Amans des Côtes sur la suspension de la délibération minorant son attribution de compensation. Elle précise que ça ne veut pas dire que le fond de l'affaire est jugé : cela viendra plus tard.

Monsieur BOYER présente le contexte et les grandes lignes du Budget Principal, avec les dépenses réelles. Il présente les orientations des budgets annexes.

Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le Budget Général.

Madame la Présidente constate qu'il n'y a pas d'explosion de la masse salariale et que la capacité d'investissement commence à se restaurer.

Monsieur Didier CAYLA demande s'il y a un détail des opérations.

Madame la Présidente répond que cela reprend ce qui a été présenté lors du DOB.

Monsieur VIBERT-ROULET distribue des tableaux récapitulatifs des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement (avec les opérations).

Madame la Présidente propose de voter le budget pour le Budget Principal.

Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le Budget Principal.

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole. Il précise que le Conseil d'Exploitation de la Régie a validé ce budget.

Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.

Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole.

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe AEP du Carladez.

Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.

Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe AEP du Carladez.

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe SPANC communautaire.

Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.

Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe SPANC communautaire.

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Coopérative de Thérondels.

Madame la Présidente indique qu'il n'y a pas de subvention d'équilibre pour ce budget cette année. Elle précise que cette opération se terminera en 2021.

Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Coopérative de Thérondels.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Gendarmerie du Carladez.**

**Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.**

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Gendarmerie du Carladez.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Maison de Santé du Carladez.**

**Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.**

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Maison de Santé du Carladez.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Maison de Santé de la Viadène. Il précise que les frais de personnel ont été ajoutés, comme cela avait été demandé lors de la présentation du compte administratif.**

**Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.**

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Maison de Santé de la Viadène.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Médiathèque de la Viadène. Il précise que les frais de personnel ont été ajoutés, comme cela avait été demandé lors de la présentation du compte administratif.**

**Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.**

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Médiathèque de la Viadène.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe Natura bien être.**

**Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.**

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe Natura bien être.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur VIBERT-ROULET présente le BP 2019 pour le budget annexe ZA du Troncas. Il rappelle que c'est un lotissement avec une comptabilité de stocks. Il remercie Madame HABIB qui a validé les écritures budgétaires.**

**Madame la Présidente propose de voter le budget pour ce budget annexe.**

**Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 pour le budget annexe ZA du Troncas.**

**Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Monsieur BOYER présente des indicateurs de gestion sur l'autofinancement, la dette et la fiscalité. Il indique que la situation devient normale après deux années d'apurement de certains dossiers.**

Madame la Présidente remercie Monsieur le Vice-Président, la Commission de Finances et les services pour leur travail.

Madame HABIB indique que la Communauté de Communes est jeune et en cours de progression. Elle rappelle qu'une lettre du directeur de la DDFIP a été envoyée à toutes les collectivités pour le zéro numéraire.

Monsieur BOYER demande si cela veut dire qu'il n'y aura plus de régie.

Madame HABIB explique qu'il y aura toujours des régies mais qu'il faudra proposer des moyens de paiement dématérialisés.

Madame la Présidente remercie Madame HABIB pour sa participation et son aide.

### **11 – Repos hebdomadaire – Dérogation au repos dominical pour la Sarl STELIE**

Madame la Présidente indique que les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ont été saisis par la Sarl STELIE (pour les boutiques Campus Laguiole et Nathalie Boutique) d'une demande de dérogation au repos hebdomadaire pour la boutique.

Cette demande est déposée en application de l'article L 3132-20 du code du travail. En l'absence d'accord collectif, l'employeur a établi une décision unilatérale, suite à la consultation des salariés concernés, en application de l'article L 3132-25-3 du Code du Travail.

Conformément à l'article R 3132-16 du Code du Travail, la Communauté de Communes doit émettre un avis sur cette demande de dérogation.

Madame la Présidente propose d'émettre un avis favorable pour cette demande.

Le Conseil Communautaire décide d'émettre un avis favorable au repos hebdomadaire dérogeant au repos dominical pour la Sarl STELIE (boutiques Campus Laguiole et Nathalie Boutique).

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **12 – Subventions pour les séjours 2019 Familles Rurales**

Madame la Présidente explique que des séjours d'été (en dehors des ALSH) sont organisés tous les ans.

Cette année, chaque association Familles Rurales portera directement un séjour (auparavant, c'est Familles Rurales de Sainte Geneviève qui portait les séjours pour tout le territoire). 4 camps seront organisés entre le 08 et le 26 juillet pour des tranches d'âge allant de 7 à 16 ans. Chaque camp est ouvert à l'ensemble des enfants du territoire.

Pour réaliser ces différents séjours, il y a besoin d'une subvention globale de 10 001,84 €. Une convention spécifique pour cette action sera donc être établie avec les 4 associations.

Madame la Présidente propose d'approuver les subventions.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer des subventions aux associations Familles Rurales pour les séjours 2019 et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **13 – Subvention 2019 à Familles Rurales du Carladez pour la Petite Enfance**

Madame la Présidente explique que l'association Familles Rurales du Carladez gère certaines actions Petite Enfance, à savoir la micro-crèche du Carladez et le RAM (Relais Assistantes Maternelles) du Carladez.

Pour réaliser ces actions sur l'année 2019, l'association a un besoin de financement de 69 003,34 €, qui se décompose comme suit :

- 61 645,73 € pour la micro-crèche du Carladez
- 7 357,61 € pour le RAM du Carladez

Une convention sera établie avec l'association afin de définir les objectifs et les moyens alloués.

Madame la Présidente indique qu'il s'agira de la dernière année d'aide car il proposé, dans le point suivant, de reprendre la gestion de ces équipements au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle précise que l'élément déclencheur a été la hausse de la cotisation à la Fédération Départementale que la Communauté n'a pas à assumer.

Madame la Présidente propose de voter la subvention pour les actions Petite Enfance.

Le Conseil Communautaire accorde une subvention de 69 003,34 € à l'association Familles Rurales du Carladez pour la gestion 2019 de la Micro-crèche et du RAM du Carladez et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 14 – Gestion directe de la Micro-crèche et du RAM du Carladez

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes gère en direct les Micro-crèches de l'Argence, d'Aubrac Laguiole et de la Viadène ainsi que le RAM sur cette partie de territoire.

Dans un souci d'une meilleure organisation et d'une optimisation des besoins de financement, il apparait opportun que la Communauté reprenne en gestion directe les équipements Petite Enfance sur le Carladez. Cette reprise pourrait se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la rencontre avec la Présidente de l'association locale et d'un commun accord.

Madame la Présidente propose d'approuver cette reprise de gestion.

Le Conseil Communautaire décide de prendre en gestion directe, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Micro-crèche et le RAM du Carladez, précédemment gérés par l'association Familles Rurales du Carladez et autorise Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités nécessaires et préalables à cette reprise.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 15 – Soutien à l'opération « La Start up est dans le pré »

Monsieur VALADIER explique que « La Start-up est dans le pré » est un programme d'émergence de projets entre pairs, organisé sur une session de deux jours et demi, dédié à la création d'entreprises innovantes en milieu rural, avec un accompagnement de coaches. L'opération se tient pour la première fois en Aveyron du 16 au 18 mai 2019, à Laguiole.

Monsieur VALADIER indique que la démarche est portée par l'Agence Régionale AD'OCC qui nous a proposé un partenariat. Il informe que Sébastien BRAS sera le Président du jury et le parrain de l'édition. Monsieur MIJOLE et Monsieur ALAZARD participeront au jury. Il détaille les modalités de participation de la Communauté de Communes.

Monsieur VALADIER explique qu'il y aura un engagement financier du Département qui prendra la moitié de la participation financière de la Communauté.

Madame la Présidente propose de soutenir cette opération.

Le Conseil Communautaire décide de soutenir l'opération « La Start up est dans le pré » et de verser une aide de 4 000 € à l'agence régionale AD'OCC.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 16 – Appel à projets bourgs centres de la Région – Projet de la Commune de Laguiole

Madame la Présidente rappelle que la Région Occitanie, en tant que chef de file dans le domaine de l'aménagement et de l'égalité des territoires, souhaite créer une dynamique au bénéfice des bourgs-centres.

Après l'élaboration d'une pré-candidature basée sur un premier état des lieux et une présentation de ses fonctions de centralité, la commune de Laguiole va déposer un dossier final qui permettra de conventionner avec la Région et de définir le programme d'action.

Si la contractualisation s'appuie sur l'échelon communal, la Région a indiqué porter une attention soutenue à la cohérence territoriale des initiatives locales et à leur inclusion dans un territoire de projet structuré. De plus, certaines actions peuvent être portées par la Communauté de Communes.

Madame la Présidente indique que la Communauté de Communes doit donc rédiger les articles qui la concernent (articles 6 et 9) car elle sera signataire de la convention. Elle détaille la rédaction de ces articles.

Madame la Présidente propose de valider cette rédaction.

Le Conseil Communautaire approuve la rédaction des articles 6 et 9 du projet bourg centre de la commune de Laguiole avec la Région Occitanie.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 17 – Convention d'objectifs et de moyens avec Trait d'Union

Madame la Présidente rappelle que l'association Trait d'Union a étudié un projet de développement sur l'ensemble du territoire communautaire, qui a été présenté à la Communauté de Communes.

Pour sa partie Espace Emploi Formation, l'association Trait d'Union va développer des services en faveur de l'emploi (permanences territorialisées pour les demandeurs d'emploi et les entreprises, accompagnement des entreprises, ...) sur la période 2019 - 2021. Une convention d'objectifs et de moyens doit être établie afin de définir le projet, les obligations de chaque partie, les financements, ....

Monsieur VALADIER indique que c'est une action nouvelle et il faudra rester vigilant sur les résultats. L'association Trait d'Union doit aller sur le champ de l'économie avec une action proactive envers les entreprises. Il précise que ce n'est pas juste des permanences à tenir, ni de l'insertion.

Madame GASQ-BARÈS constate que les autres espaces emploi formation continuent leurs interventions.

Madame la Présidente propose d'approuver cette convention.

Le Conseil Communautaire approuve la convention d'objectifs et de moyens 2019 - 2021 avec l'association Trait d'Union et autorise Madame la Présidente à signer ladite convention.

*Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 2*

## 18 -- Subventions 2019 à des associations

Madame la Présidente indique que des demandes de subventions nous ont été adressées par des associations et ont été examinées par la Commission de Finances. Elle présente les demandes. Elle rappelle que les subventions pour les animations culturelles ne sont pas versées aux communes mais à des associations.

Madame la Présidente informe que la Commission de Finances n'a pas donné suite aux demandes de subvention de la Boite à Musique (Saint Amans des Côtes) et Les Champs des Arts (Mur de Barrez) pour mettre en place des activités musicales de groupes pour des chorales. Elle précise que c'est la même présidente et le même intervenant dans les 2 associations.



Madame la Présidente rappelle que, depuis le début, le Conservatoire départemental intervient sur ¼ du territoire et, sur le Carladez, c'est l'association Loisirs et Culture. De plus, des chorales existent déjà et relèvent des communes. Elle précise qu'il ne faut pas faire de doublons.

Monsieur FONTANGE explique que l'association Loisirs et Culture permet d'avoir accès à un enseignement musical. Il pense qu'il faut du respect quand une association vient sur une partie du territoire.

Monsieur FONTANGE indique que, si la population n'avait pas le service, il comprendrait la venue d'une association. Mais, si on disait oui quand le service existe, ça serait dangereux car cela pourrait mettre en péril des associations. Il précise que Loisirs et Culture peut proposer une chorale.

Monsieur FONTANGE constate que c'est mal venu qu'une association ne respecte pas ce qui existe sur le territoire. Il informe que l'association à Mur de Barrez est située chez le professeur de musique.

Monsieur DELMAS demande si la Communauté a reçu la demande de l'association sportive du Collège de la Viadène.

Madame la Présidente confirme que nous l'avons reçu ce matin.

Monsieur MIJOLE informe qu'il ne prend pas part au vote concernant la subvention pour le Ski Club de Laguiole.

Madame la Présidente propose de voter des subventions 2019 à certaines associations.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Ski Club de Laguiole	760,00 €	Ecole de ski – année 2018	Pour : 27      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 1
Basket Club Carladez	500,00 €	Ecole de basket	Pour : 28      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Comité des fêtes de Campouriez	1 000,00 €	Animation culturelle Campouriez	Pour : 28      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Comité des fêtes de Florentin la Capelle	1 000,00 €	Animation culturelle Florentin la Capelle	Pour : 28      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Syndicat Simmental de l'Aveyron	1 730,00 €	20 <sup>ème</sup> concours départemental (St Amans des Côts)	Pour : 28      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Rugby Club Espalion Nord Aveyron	1 000,00 €	50 <sup>ème</sup> anniversaire du club (29 et 30 juin)	Pour : 28      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

### 19 – Modalités de subventions aux associations ADMR

Madame la Présidente informe qu'elle a rencontré, le matin même, les associations ADMR de l'Argence et de la Viadène (celles du Carladez et de Laguiole étaient excusées). Elle précise que Monsieur NOEL, Président de l'ADMR de la Viadène, représentait l'ADMR de St Côme Espalion.

Madame la Présidente indique qu'il fallait prévenir les associations en début d'année pour leur budget. Elle a rajouté qu'il y a eu une rencontre avec la Fédération Départementale avec des échanges intéressants qui nous ont éclairés. Elle rappelle que, à la Fédération, c'est le critère des heures réalisées qui est pris en compte.

Madame la Présidente explique qu'elle a présenté les modalités de subventions qui ont été travaillées en Bureau et en Commission de Finances. Elle précise qu'elle a donné toutes les explications sur les réflexions de la Communauté et que la réunion s'est bien passée.

Madame la Présidente indique que les 2 associations présentes sollicitaient une subvention de 6 000 €. Elles devront trouver des compléments par rapport à l'aide communautaire et dynamiser l'activité.

Madame GASQ-BARÈS remarque qu'il était important de comprendre le fonctionnement de ces associations.

Madame la Présidente présente les modalités de subventions (délibération distribuée ce jour) :

- un forfait d'aide de 1 000 € pour chaque association ADMR intervenant sur le territoire communautaire (intégralement ou pour partie)
- une aide de 0,22 € par heure d'aide à domicile facturée, pour les seules associations ADMR dont le périmètre d'intervention concerne intégralement les limites de la Communauté de Communes. Cette aide sera calculée sur la base du nombre d'heures facturées l'année précédente, conformément au rapport d'activité voté en assemblée générale, et ne prenant en compte que les heures d'aide à domicile (exclusion du secrétariat, du portage repas, ...)
- un forfait d'aide de 3 000 € pour l'achat d'un véhicule frigorifique servant au portage de repas à domicile, dans la limite d'une aide tous les 7 ans. Cette aide s'applique à chaque association ADMR intervenant sur le territoire communautaire. Pour les associations dont le service portage de repas concerne des communes extérieures à la Communauté de Communes, l'aide sera proratisée en fonction de la part de repas concernant des clients du territoire communautaire, sur la base de l'activité réalisée l'année précédant la demande

Madame la Présidente indique que la Fédération est en mouvement (travail sur la mutualisation, ...). Elle précise que la secrétaire de l'ADMR de Saint Amans va partir et que la Fédération va envoyer une personne pour faire un intérim.

Madame la Présidente propose d'approuver ces modalités de subvention.

Le Conseil Communautaire approuve les modalités de subvention aux associations ADMR.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 20 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour Vétaubrac

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a validé, le 1<sup>er</sup> juin 2017, un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises.

Le cabinet vétérinaire VETAUBRAC a sollicité une aide pour la construction d'un bâtiment, sur la commune de Laguiole, afin de construire un nouveau local pour son activité professionnelle. Le montant total HT des travaux est de 632 934,84 €, avec la répartition suivante :

- SCI du Chemin Vert : 407 269,46 € (64.35 %)
- SELARL VETAUBRAC : 225 665,38 € (35.65 %)

Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 40 000 € (plafond d'aide), avec une répartition selon la part des travaux.

Madame la Présidente propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 25 740 € à la SCI du Chemin Vert et 14 260 € à la SELARL VETAUBRAC, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises et autorise Madame la Présidente à signer la convention d'attribution.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 21 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI AUXIDRI

Madame la Présidente expose que la SCI AUXIDRI, créée par Monsieur Ghislain LAVERGNE, a sollicité une aide pour la construction d'un bâtiment, sur la commune de Saint Amans des Côts, afin de construire un atelier et un magasin pour des activités d'électricité. L'assiette subventionnable des travaux est de 193 067,18 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 19 306,71 €.

Madame la Présidente propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 19 306,71 € à la SCI AUXIDRI, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises et autorise Madame la Présidente à signer la convention d'attribution.

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

## 22 – Tarif des ateliers de sophrologie du Point Info Seniors

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a mis en place un Point Info Seniors, qui fonctionne depuis septembre 2018.

Dans le cadre de ses animations, le Point Info Seniors va mettre en place des ateliers sophrologie, qui seront animés par une professionnelle. Ces ateliers doivent permettre de préserver la santé des seniors, lutter contre l'isolement des personnes âgées, favoriser le lien social, le bien-être et l'estime de soi.

Chaque atelier comprendrait un cycle de 8 séances pour un groupe de 10 participants. Le prix de l'atelier serait de 40 € (soit 5 € la séance). L'inscription se ferait pour le cycle complet et la facturation se fera l'émission d'un titre de recettes.

Madame la Présidente propose d'approuver ce tarif.

Le Conseil Communautaire fixe le tarif des ateliers sophrologie du Point Info Seniors à 40 € (la facturation se faisant par l'émission d'un titre de recettes).

Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 0

## Questions diverses

### ❖ **Conseil Communautaire**

Madame la Présidente informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 06 juin 2019 à Mur de Barrez (20 h).

### ❖ **Assainissement collectif**

Madame la Présidente informe qu'à ce jour, 10 communes représentant 3 712 habitants ont délibéré pour s'opposer au transfert de la compétence Assainissement collectif. La minorité de blocage est atteinte et dépassée : la Communauté de Communes se sera donc pas compétente pour l'Assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### ❖ **Bases fiscales (listes 7 et 8)**

Madame la Présidente rappelle que la DDFIP a envoyé les listes des biens classés en catégorie 7 et 8 ainsi que ceux n'ayant pas de chauffage. Ces listes ont été transmises aux communes par mail. Elle précise qu'il est important que chaque commune contrôle cette liste et fassent remonter aux services fiscaux les informations à modifier.

### ❖ Voyage

Madame la Présidente indique que le projet de voyage à Bordeaux se fera les 7, 8 et 9 octobre prochain, au regard du sondage réalisé. Elle précise que la participation par personne serait de 250 € environ.

### ❖ Très Haut Débit

Monsieur COUDERC explique qu'il a été à une réunion à Bozouls où un point était fait sur le déploiement de la fibre optique par All Fibre. Pour le département, il y aura 12 000 km de fibre pour alimenter 150 000 prises par un déploiement sur 5 ans.

Monsieur COUDERC indique que le déploiement se fait par All Fibre mais ensuite les habitants devront contacter un fournisseur d'accès. Orange s'est déjà engagé comme fournisseur d'accès et il y a des discussions avec SFR et Bouygues. Il précise qu'il y a 10 étapes entre l'étude et la livraison du réseau au fournisseur d'accès.

Monsieur COUDERC informe qu'il y a un site internet avec une carte de l'Aveyron qui permet de suivre le déploiement en fonction des différentes étapes. Le site est le suivant : [www.alliancetreshautdebit.fr](http://www.alliancetreshautdebit.fr). Il précise que la 4G est prévue en 2022 sur tout le département.

Sans autre question, la séance est close à 16h15.

La Présidente,  
Annie CAZARD



Le Secrétaire,  
André RAYNAL

